

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19/04/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 55 Votes Pour : 55 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Révision des montants de redevances ANC  <b>N° 2022-38</b>
--	--

**Présents (44)** : GUILBERT Annie, GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, ROUSSELET Christiane, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, DUPRAT Julie, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, HELARY Yann, OZUN Benjamin, DARAN René, MIR André, SALAT Jacques, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votant** : DUGARDIN Georgette, ROUSSEL Jean-Claude, DUPOUY Marie-France, SERMET André, REY Sylvie

**Absents (7)** : GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard, CONSTANTIN Luce, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

**Procurations (11)** :  
GRANGE Jean-Baptiste à DESMARAIS Nadine  
PUYAU Maryse à RICARD Louis  
CHAZOTTES Michel à DUBARRY Jean-Bertrand  
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain  
BRUN Didier à PAUCIS Jean  
JARENO Sandra à HELARY Yann  
LEGOFF Stéphanie à OZUN Benjamin  
AIZIER Philippe à MIR André  
BOURREC Christophe à SALAT Jacques  
NARS Aline à DARAN René  
FOURTINE Didier à ISOART Jean-Michel

Mme Nadine DESMARAIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle le règlement intérieur « Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Aure Louron » approuvé en conseil communautaire le 20 juin 2017.

Dans l'article 19 de ce règlement, il est prévu la possibilité de réviser le montant des redevances chaque année par délibération du conseil communautaire.

Compte-tenu de l'évolution des coûts de ce service, notamment du fait de l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau, une révision des montants des redevances ANC a été approuvée en commission « Finances » et en bureau communautaire.

Monsieur le Président expose les montants de redevances proposés pour 2022 :

Visite DIAGNOSTIC : 1<sup>er</sup> contrôle d'un système existant : de 80€ à 100€ (augmentation de 20€)

Visite PERIODIQUE : contrôle des systèmes existants : tous les 8 ans pour les conformes et tous les 4 ans pour les non conformes : de 80€ à 100€ (augmentation de 20€).

Le montant des redevances pour Visite CONCEPTION (pour systèmes nouveaux : 50€) et Visite BONNE EXECUTION (après installation du nouveau système : 50€) restent inchangés.

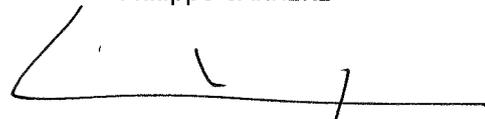
Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** les Conseillers Communautaires décident :

- D'approuver les nouvelles redevances telles que présentées par Monsieur le Président,
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU